



Agence pour l'Évaluation de
la Qualité de l'Enseignement Supérieur

**Évaluation du *cluster* « Sciences agronomiques (hors bio-ingénieurs) »
2015-2016**

RAPPORT D'ÉVALUATION

Institut technique et agricole de la Province de Hainaut (ITA Soignies)

Bachelier en Agronomie

Comité des experts :

M. Grégory DECHAMP-GUILLAUME, président

Mme Elisabeth FACOMPRÉ, Mme Julie GOFFAUX,
M. Georges SANTINI, Mme Nathalie ZANDECKI, experts.

30 juin 2016

INTRODUCTION

L'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur (AEQES) a procédé en 2015-2016 à l'évaluation du *cluster*¹ « Sciences agronomiques ». Dans ce cadre, le comité des experts susmentionné², mandaté par l'AEQES et accompagné par un membre de la Cellule exécutive, s'est rendu les 22 et 23 mars 2016 à l'Institut technique et agricole de Soignies pour évaluer le bachelier en Agronomie. Le présent rapport rend compte des conclusions auxquelles sont parvenus les experts après la lecture du rapport d'autoévaluation rédigé par l'entité et à l'issue des entretiens et des observations réalisés *in situ*.

Tout d'abord, les experts tiennent à souligner la parfaite coopération de la coordination qualité et des autorités académiques concernées à cette étape du processus d'évaluation externe. Ils désirent aussi remercier les membres du personnel enseignant, les étudiants et anciens étudiants, les membres du personnel administratif, éducatif et technique, et les représentants du monde professionnel qui ont participé aux entrevues et qui ont témoigné avec franchise et ouverture de leur expérience. Ainsi, au cours de sa visite d'évaluation, le comité a eu l'occasion de s'entretenir avec 9 membres du personnel, 16 étudiants, 7 diplômés et 4 représentants du monde professionnel.

L'objectif de ce rapport est de faire un état des lieux des forces et points d'amélioration du programme évalué, et de proposer des recommandations pour aider l'entité à construire son propre plan d'amélioration. Il reprend la structure du référentiel AEQES en cinq critères³, sur lequel l'entité s'est basée pour mener son autoévaluation.

Après avoir présenté l'établissement, le rapport examine successivement :

- la démarche qualité et la gouvernance (critère 1) ;
- la pertinence du programme (critère 2) ;
- la cohérence interne du programme (critère 3) ;
- l'efficacité et l'équité (critère 4) ;
- l'autoévaluation et analyse SWOT (critère 5).

¹ Un *cluster* est un regroupement de programmes évalués ensemble par l'AEQES, conformément au plan décennal des évaluations. En ligne : http://www.aeqes.be/calendrier_intro.cfm (consulté le 15 mars 2016).

² Composition du comité des experts et bref *curriculum vitae* de chacun de ses membres disponibles sur : http://aeqes.be/experts_comites.cfm (consulté le 15 janvier 2016).

³ AEQES, *Référentiel d'évaluation AEQES*, 2012, 4p. et AEQES, *Référentiel et guide de rédaction et d'évaluation*, 2012, 62 p. En ligne : http://www.aeqes.be/infos_documents_details.cfm?documents_id=246 (consulté le 15 mars 2016).

PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT

L'Institut technique et agricole de la Province de Hainaut (ITA) est un établissement d'enseignement de promotion sociale.

L'ITA est localisé à Soignies et partage ses locaux avec le Lycée provincial des Sciences et Technologies. Au sein de l'ITA, les programmes correspondant à l'enseignement supérieur de type court de plein exercice sont : le bachelier en Comptabilité (option gestion), le bachelier en Agronomie (finalité : technique et gestion agricoles). Une spécialisation de Conseiller en environnement est également dispensée. Sont également organisés au sein de l'ITA des formations de niveau secondaire.

L'ITA est le seul établissement de promotion sociale de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) à proposer un cursus de bachelier en Agronomie. Cette formation représente, en termes d'effectifs étudiants, 7,5% de l'effectif total des Hautes Écoles pour le même cursus.

Critère 1

L'établissement/l'entité a formulé, met en œuvre et actualise une politique pour soutenir la qualité de ses programmes.

Dimension 1.1 : Politique de gouvernance de l'établissement

Dimension 1.2 : Gestion de la qualité aux niveaux de l'établissement, de l'entité et du programme

Dimension 1.3 : Élaboration, pilotage et révision périodique du programme

Dimension 1.4 : Information et communication interne

CONSTATS ET ANALYSE

[Politique de gouvernance de l'établissement]

- 1 La gouvernance de l'Institut technique et agricole de la Province de Hainaut (ITA) est concentrée sur le poste de direction et trouve sa place dans un système assez contraint (PO, CPEONS, Conseil général de l'EPS...). Il en résulte que l'établissement dispose de marges de manœuvre parfois réduites pour faire évoluer, s'il le souhaite, sa stratégie.
- 2 La stratégie de l'ITA pâtit, du point de vue du comité des experts, d'un certain manque de visibilité sur l'avenir de la section Agronomie, et plus globalement de l'ITA. Une question de type « Que sera la section Agronomie / l'ITA dans 5 ans ? » reste actuellement sans réponse claire.

[Gestion de la qualité aux niveaux de l'établissement, de l'entité et du programme]

- 3 La démarche qualité est initiée, au niveau de l'ITA, depuis 2014 grâce à la mise en place de la Commission interne d'évaluation qualité (CIEQ), chargée de coordonner la démarche qualité pour l'ensemble de l'institut et d'évaluer son application et sa compréhension par les acteurs. La CIEQ a fait la preuve de son efficacité pour la présente évaluation. La section Agronomie a bien perçu l'intérêt de la mise en place d'un groupe de travail Qualité pour la section (GTQ Agro). En revanche, le fait que le suivi de la démarche initiée repose pour beaucoup sur le coordinateur qualité de l'ITA, qui partage son temps avec la gestion de la démarche qualité d'un autre institut et une charge d'enseignement, pourrait la rendre fragile.

[Élaboration, pilotage et révision périodique du programme]

- 4 Le programme officiel de la formation est appliqué dans le respect des règles imposées par les instances hiérarchiques officielles. Les modalités de sa nécessaire mise à jour régulière dans l'espace de liberté autorisé ne sont pas encore formalisées au niveau de l'équipe pédagogique de la section.
- 5 La procédure d'évaluation des enseignements par les étudiants (EEE) est en place. Elle est claire et pertinente. Elle constitue de fait un outil opérationnel pour envisager et mettre en œuvre l'évolution des contenus de la formation, tant sur la forme que sur le fond.

[Information et communication interne]

- 6 La plateforme eCampus semble être un outil adéquat. Elle est utilisée par tous, étudiants, enseignants et administratifs. Seul obstacle à son déploiement complet et régulier : le réseau internet de l'ITA, notamment le wifi, qui fait trop régulièrement défaut.

RECOMMANDATIONS

- 1 Le comité recommande de renforcer la gouvernance en instaurant un « conseil de section » plus transversal, qui pourrait assurer un regard global sur les contenus de la formation en Agronomie, ses modalités de mise en œuvre, ses évolutions envisagées. Ce conseil de section pourrait entre autres

examiner les résultats des enquêtes (résultats globaux des EEE, analyse des enquêtes auprès des parties prenantes – étudiants, entreprises, anciens –, etc.).

- 2 Le comité recommande de formaliser – via ce conseil de section, en y associant les différentes parties prenantes (étudiants, anciens, entreprises, exploitants...) – une analyse stratégique pour la section : « quelle vision à 5 ans ? ».
- 3 Le suivi des actions projetées dans le cadre de l'évaluation pourrait être assuré par ce conseil de section, avec une définition plus précise des rôles et responsabilités, sachant que le coordinateur qualité n'est pas le « responsable » du dispositif mais un « accompagnateur et un support méthodologique ».
- 4 Le comité suggère de faire le point une fois par an sur ce qu'il faut faire évoluer dans le programme de la section Agronomie, en fonction du retour des étudiants, des maitres de stage, etc. Le résultat de cette analyse annuelle pourra être intégré au plan d'action global de la section sous forme d'actions à prioriser.

Critère 2

L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer la pertinence de son programme

Dimension 2.1 : Appréciation de la pertinence du programme

Dimension 2.2 : Information et communication externe

CONSTATS ET ANALYSE

[Appréciation de la pertinence du programme]

- 1 Le programme de bachelier en Agronomie - finalité « Techniques et Gestion agricoles » de l'ITA s'inscrit dans la mission de promotion sociale de l'établissement. Le format proposé pour la réalisation du programme ainsi que son contenu constituent des éléments positifs et efficaces d'attractivité auprès des futurs étudiants. Parmi eux, les candidats à l'installation ou à la reprise d'une exploitation agricole sont les plus nombreux.
- 2 La pertinence du programme, confirmée par les entreprises employant les diplômés et accueillant les stagiaires, est néanmoins un élément de vigilance compte tenu de la faiblesse des enseignements pratiques (travaux pratiques (TP), laboratoires...) et de l'intégration des fondamentaux théoriques dans les matières plus opérationnelles qui les rend moins visibles. Cette caractéristique réduit par ailleurs le champ des emplois accessibles pour les diplômés. Elle impacte de plus la façon dont les entreprises positionnent la formation de l'ITA par rapport aux autres formations portant le même intitulé.
- 3 Les évolutions scientifiques et techniques qui se produisent dans les différents secteurs sont intégrées de diverses façons dans les enseignements. Cette actualisation des enseignements n'est toutefois pas formalisée, mais gagnerait à l'être. La participation des entreprises à ce processus, via des enseignements ou interventions spécifiques, constituerait un axe de progrès. Parallèlement l'exposition des étudiants et du corps enseignant aux approches et activités de recherche est limitée. Le renforcement de ces ouvertures pourrait contribuer à donner aux étudiants une vision plus large de leurs métiers futurs, à développer leur esprit critique et à augmenter la valeur ajoutée de leur formation.
- 4 Le programme, construit sur la base d'unités d'enseignement (UE) décrites dans les « dossiers pédagogiques inter réseaux », couvre les fondamentaux et domaines d'application des techniques et gestion agricoles.
- 5 Les acquis d'apprentissage du programme correspondent aux attentes des métiers visés mentionnés ici. Les futurs repreneurs d'exploitation sont, en particulier, conscients de leur intérêt pour l'exercice de leur métier et des opportunités qui leur sont associées pour des développements ultérieurs.
- 6 La pertinence de la formation au regard de son caractère international est limitée par son orientation régionale. Celle-ci est par ailleurs reconnue par les entreprises. L'absence d'enseignement de langues, en particulier l'anglais et le néerlandais, constitue une potentielle limitation dans les emplois accessibles. Ce point devra être réexaminé dans la phase de réactualisation du programme et les moyens appropriés correspondants devront être attribués. Au même titre, la définition et la mise en place d'une politique de mobilité internationale pourra représenter un atout supplémentaire à apporter à la formation.
- 7 La flexibilité des parcours existe, mais est contrainte par la rigidité de l'organigramme (système des pré-requis) et par la nécessité d'avoir 23 ans pour présenter l'épreuve intégrée. L'établissement remplit sa mission de promotion sociale en accueillant des étudiants en reprise d'études avec un horaire de cours étalé sur 2 jours et demi par semaine. L'identification des marges de manœuvre sur ces questions devra être engagée pour améliorer la flexibilité du programme.

- 8 Il n'existe pas à ce jour de données précises sur la nature des métiers et des secteurs socio économiques d'accueil qui soient basées sur les situations réelles et représentatives. La pertinence du programme sera confirmée par la validation des débouchés anticipés, la mise en place d'un observatoire des métiers et un suivi étroit dans le temps des diplômés, outils indispensables qui n'existent pas aujourd'hui, mais dont l'utilité ne fait pas question.

[Information et communication externe]

- 9 En matière de communication, l'école déploie des moyens qui lui valent une visibilité qui peut encore être améliorée. Son site web est bien construit. Toutefois l'élaboration d'une véritable politique de communication basée sur la stratégie globale de l'établissement et servant d'appui à l'identification et la mise en œuvre des actions spécifiques, constituerait un progrès sensible. Cela permettrait d'améliorer la visibilité et la notoriété de l'établissement et de contribuer au rayonnement et au développement de la formation auprès des futurs étudiants, des entreprises et organismes localement et régionalement.

RECOMMANDATIONS

- 1 Le comité considère que l'exposition des enseignants à la recherche doit être favorisée.
- 2 Le comité recommande de poursuivre la démarche de prise en compte de besoins des parties prenantes, initiée par la démarche qualité : en associant les entreprises de façon ponctuelle au conseil de section etc.
- 3 La mise en place d'un suivi de l'insertion professionnelle des diplômés apparaît comme une priorité du point de vue du comité.
- 4 Le comité recommande d'évaluer les moyens pouvant accroître la flexibilité des parcours des étudiants.
- 5 Le comité recommande de favoriser l'utilisation de langues étrangères et de prendre la mesure de l'importance des langues dans les secteurs visés.
- 6 La définition et la mise en place d'une stratégie de communication cohérente avec la stratégie de l'établissement, impliquant les parties prenantes et englobant les projets, sont recommandées par le comité.

Critère 3

L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer la cohérence interne de son programme

Dimension 3.1 : Les acquis d'apprentissage du programme

Dimension 3.2 : Contenus, dispositifs et activités d'apprentissage

Dimension 3.3 : Agencement global du programme et temps prévu pour l'atteinte des acquis d'apprentissage visés

Dimension 3.4 : Évaluation du niveau d'atteinte des acquis d'apprentissage visés

CONSTATS ET ANALYSE

[Acquis d'apprentissage du programme]

- 1 Les acquis d'apprentissage (AA), qui sur certains documents ont gardé leur ancienne appellation de « capacités terminales », sont décrits par les dossiers pédagogiques et déclinés dans les fiches pédagogiques des différentes UE. Ils sont communiqués aux étudiants qui semblent bien au courant des objectifs visés par le programme, des différentes activités (cours, stages, épreuve intégrée...) mises en place et des modalités et critères d'évaluation. Le tout est disponible sur la plateforme eCampus.

[Contenus, dispositifs et activités d'apprentissage qui permettent d'atteindre les acquis visés]

- 2 Les activités d'apprentissage consistent essentiellement en des cours théoriques et des travaux dirigés en binôme. Le comité des experts a constaté que les étudiants effectuaient peu de projets en autonomie et qu'aucun TP (laboratoires...) n'était réalisé.
- 3 Des visites sont organisées pour compenser le manque de TP, mais elles pourraient être plus nombreuses et leur mise en place pourrait favoriser la prise d'autonomie des étudiants.
- 4 Les stages et l'épreuve intégrée (TFE) sont bien organisés : leur suivi est géré via l'eCampus, avec des consignes et des échéances claires et précises. Le comité des experts a constaté que les informations fournies aussi bien aux étudiants qu'aux maîtres de stage sont claires.
- 5 Les stages, qui doivent être réalisés dans une exploitation agricole et dans le secteur para-agricole (centres de recherche...) pourraient aussi être un vecteur d'ouverture pour les étudiants et leur permettre de développer leur esprit critique et d'analyse, vers la découverte d'autres formes d'agriculture que celles qu'ils côtoient quotidiennement, par exemple. Dans cette perspective, la dispense possible du stage de 1^{re} année pourrait être levée.

[Agencement global du programme et temps prévu pour l'atteinte des acquis d'apprentissage visés]

- 6 La charge de travail demandée aux étudiants semble raisonnable et adaptée au format de la formation, permettant ainsi une activité salariée parallèle.
- 7 Le comité des experts a constaté un problème dans le déroulé de la formation : dans certains cas, par exemple, lorsqu'un prérequis n'est pas atteint, les étudiants doivent présenter plusieurs stages / épreuves sur la même année.

[Évaluation du niveau d'atteinte des acquis d'apprentissage visés]

- 8 Les modalités d'évaluation sont bien annoncées, les critères énoncés clairement et donc connus des étudiants. Cependant, le comité des experts a constaté que, parfois, les résultats des évaluations de l'atteinte des acquis d'apprentissage parviennent tardivement aux étudiants, ce qui semble gênant, notamment dans certaines situations mettant en jeu des pré-requis.

- 9 D'autre part, le concept de « degré de maîtrise », utilisé pour l'ensemble des évaluations, ne semble pas facile à appréhender, avec des difficultés particulières dans certaines UE.

RECOMMANDATIONS

- 1 Le comité des experts ne peut qu'encourager la direction et les enseignants à développer la dimension pratique de la formation, même s'il est conscient que le manque flagrant des infrastructures adaptées constitue un énorme frein. Des partenariats avec d'autres entités d'enseignement ou de recherche pourraient permettre de pallier favorablement ce manque.
- 2 Favoriser l'autonomie des étudiants en les associant davantage à l'organisation de visites afin de leur donner une posture réflexive qu'ils n'ont peut-être pas suffisamment du fait de l'absence de laboratoires (TP).
- 3 Le comité recommande d'encourager les stages dans des domaines qui dépassent ceux déjà connus des étudiants (viser par exemple l'agriculture biologique, l'agriculture de conservation, l'agroforesterie, la recherche...), afin de faire des stages un réel outil d'ouverture (nouvelles pratiques, nouveaux domaines, recherche, approches plus globales du métier d'agriculteur...). Il semble en effet essentiel de favoriser une ouverture des étudiants à un large panel de pratiques agricoles et au développement d'un esprit critique en diversifiant les domaines et contextes de stage. Le comité recommande qu'une réflexion et des actions en ce sens soient rapidement engagées.
- 4 Dans une perspective pédagogique, mais aussi organisationnelle liée à l'organigramme de la formation, il semble au comité des experts que donner des feed-backs plus rapides aux étudiants après les évaluations permettrait de renforcer la qualité de leur formation et de ne pas les bloquer dans leur progression (ou surcharger certaines années d'études) dans le cas de pré-requis non atteints.
- 5 Pour optimiser l'utilisation de la notion de degré de maîtrise, une réflexion collégiale, avec un accompagnement pédagogique, semble nécessaire. Le comité suggère que l'appui d'un expert du domaine (de la cellule pédagogique de la Province ou autre) pourrait être envisagé.

Critère 4

L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer l'efficacité et l'équité de son programme

Dimension 4.1 : Ressources humaines

Dimension 4.2 : Ressources matérielles

Dimension 4.3 : Équité en termes d'accueil, de suivi et de soutien des étudiants

Dimension 4.4 : Analyse des données nécessaires au pilotage du programme

CONSTATS ET ANALYSE

[Ressources humaines (affectation, recrutement, formation continuée)]

- 1 L'accessibilité des enseignants est reconnue par les étudiants, certains n'hésitant pas à passer du temps hors de leurs heures de cours pour les aider. La charge de travail des enseignants semble appropriée, toutefois l'encadrement des stages et TFE repose sur une seule personne. Ceci représente une charge importante de travail qui pourrait être répartie entre les enseignants, leur permettant à tous de conserver des liens forts avec le monde socio-professionnel.

[Ressources matérielles (matériaux pédagogiques, locaux, bibliothèques, plateformes TIC)]

- 2 Les supports pédagogiques semblent adéquats et sont tous disponibles sur la plateforme eCampus. Leur mise à jour est faite ponctuellement, sous forme de chapitres reprenant les actualités.
- 3 Concernant les infrastructures, le comité note que les locaux sont vétustes et parfois très exigus, mais équipés d'ordinateurs et de projecteurs. Une optimisation de l'espace dans les salles de classe pourrait améliorer le confort avec quelques investissements nécessaires.
- 4 Il n'y a pas de laboratoires permettant la mise en pratique de certaines matières théoriques, qui sont toutefois illustrées par des photos, des vidéos ou des visites.
- 5 Les étudiants ne disposent pas de bibliothèque ni d'espace d'étude et/ou de détente. Les TFE des années antérieures sont disponibles mais le système de prêt semble complexe. Ces conditions ne suscitent pas l'autonomie de l'étudiant dans les démarches de recherche d'information et font que les enseignants peuvent être trop sollicités.
- 6 La plateforme eCampus fonctionne très bien et est utilisée par la majorité des parties prenantes. Elle constitue un outil pédagogique important au sein de l'ITA. Comme précisé plus haut, le réseau internet de l'ITA, notamment le wifi, semble constituer le seul obstacle à son utilisation optimale.

[Équité en termes d'accueil, de suivi et de soutien des étudiants]

- 7 L'accueil, le suivi et le soutien aux étudiants sont quasiment personnalisés et remplissent les objectifs de la promotion sociale. L'aide à la réussite est effective mais de manière informelle dans des relations de gré à gré entre étudiants et enseignants. L'établissement apporte les solutions de flexibilité nécessaire quant aux difficultés financières ou sociales des étudiants.

[Analyse des données nécessaires au pilotage du programme]

- 8 La démarche de récolte de données nécessaires au pilotage a été engagée par le processus de gestion de la qualité (enquêtes). Le comité encourage la pérennisation de cette démarche, en mettant plus de moyens sur l'obtention de données à la sortie des études (taux de réussite, insertion professionnelle...).

RECOMMANDATIONS

- 1 Le comité recommande d'améliorer l'accès à des formations, tant pédagogiques que scientifiques, pour les enseignants.
- 2 Il serait opportun d'améliorer l'accès à des ressources bibliographiques et à des infrastructures de recherche (laboratoires) pour les étudiants, par exemple dans le cadre de partenariats avec d'autres établissements du réseau ou du pôle académique. Il pourrait également exister un répertoire des ouvrages acquis pour les enseignants, disponibles dans l'établissement.
- 3 Il serait intéressant de formaliser une aide à la réussite et d'analyser la raison des abandons en première année. Le comité recommande qu'une démarche en ce sens soit engagée.
- 4 Le comité recommande le suivi régulier des diplômés (taux de réussite, insertion professionnelle...) afin d'améliorer le pilotage de la démarche qualité.

Critère 5

L'établissement/l'entité a également effectué une autoévaluation du programme de façon participative, approfondie et validée.

Dimension 5.1 : Méthodologie de l'autoévaluation

Dimension 5.2 : Analyse SWOT

Dimension 5.3 : Plan d'action et suivi

CONSTATS ET ANALYSE

[Méthodologie de l'autoévaluation]

- 1 Le coordonnateur qualité a pu capitaliser son expérience préalable d'évaluation AEQES dans une autre institution pour faciliter l'animation de la démarche d'autoévaluation et la rédaction du DAE.
- 2 Un « GTQ agro » a été créé et a participé à la rédaction du DAE. Une consultation de diverses parties prenantes (étudiants, anciens, maitres de stage) par le biais d'enquêtes a été réalisée. Les remarques des relecteurs ont été ensuite intégrées dans le DAE.

[Analyse SWOT]

- 3 L'analyse SWOT, réalisée en début d'exercice par le GTQ agro, est synthétique et constitue un bon diagnostic de départ.

[Plan d'action et suivi]

- 4 Les actions reprises dans le plan d'action sont nombreuses et sont regroupées par axes stratégiques, bien identifiés et pertinents. L'approche « Plan-Do-Check-Act » (PDCA) introduite dans le plan d'action permet d'avoir une vue sur l'avancement de projet.
- 5 La suite qui sera donnée à la démarche d'autoévaluation n'est pas encore clairement formalisée.

RECOMMANDATIONS

- 1 Le comité recommande de profiter de l'intérêt pour la démarche qualité suscité dans le cadre de l'évaluation par l'AEQES du bachelier en Agronomie pour mettre concrètement des actions en place (par exemple, l'organisation d'un marché fermier semble être une excellente idée, qui gagnerait à être concrétisée rapidement).
- 2 Pour gagner encore en efficacité, une priorisation des actions à mettre en place devrait être réalisée et les échéances pour chacune de ces actions bien définies.
- 3 Il y a lieu également de définir les résultats attendus des actions de manière plus précise en définissant des objectifs SMART (spécifiques, mesurables, acceptables, réalistes, définis dans le temps). La nomination d'un pilote pour chaque action permettra de responsabiliser et de valoriser les intervenants dans le cadre des projets. Le coordonnateur qualité pourra alors, de ce fait, prendre un rôle de facilitateur et de soutien méthodologique (plutôt que de porter la responsabilité de la réalisation du plan d'action).

CONCLUSION

Au sein de l'ITA, l'équipe de direction, de même que les équipes pédagogique, éducative et administrative, sont particulièrement attentives à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion sociale et scolaire. Le comité des experts a pu observer une section attentive aux parcours et aux singularités de chaque étudiant, ce qui est particulièrement important dans le cadre de la promotion sociale.

Les grands axes d'amélioration concernent essentiellement les aspects pratiques et professionnels en termes d'ouverture et d'insertion professionnelle, notamment en veillant à apporter aux étudiants une vision large des différents aspects de l'agriculture d'aujourd'hui. Dans ce cadre, le comité des experts encourage la section à réfléchir et positionner son programme en lien étroit avec les réalités et les évolutions permanentes du monde professionnel, notamment agricole.

EN SYNTHÈSE

Points forts	Points d'amélioration
<ul style="list-style-type: none">⇒ Équipes pédagogique, éducative et administrative compétentes et motivées⇒ Structure à « taille humaine »⇒ Démarche qualité en marche⇒ Pertinence du programme de formation⇒ Accompagnement des étudiants⇒ eCampus fonctionnel	<ul style="list-style-type: none">⇒ Manque de visibilité sur le devenir de la section à 5 ans⇒ Rôle et missions du coordinateur qualité au sein de la gouvernance de l'ITA peu clairs⇒ Absence de « conseil de section »⇒ Manque d'ouverture de la formation (ciblée sur la reprise d'exploitation agricole)⇒ Manque de travaux pratiques en laboratoires⇒ Formation en langues étrangères dans le cursus inexistante⇒ Vétusté et exigüité des locaux⇒ Absence de bibliothèque⇒ Connexion wifi non performante

Opportunités	Risques
<ul style="list-style-type: none">⇒ Décret Paysage et démarche qualité associée⇒ Formation unique en FWB	<ul style="list-style-type: none">⇒ Trop petite taille liée au manque de stratégie⇒ Niveau de la formation perçu comme différent du même cursus en HE

Récapitulatif des principales recommandations
<ul style="list-style-type: none">⇒ Renforcer la gouvernance, en créant par exemple des conseils de section, et clarifier la stratégie de l'ITA⇒ Préciser le rôle et les missions du coordinateur qualité en regard du rôle et des missions du GTQ Agro (ou autre conseil) et du rôle de la direction⇒ Accompagner les étudiants vers une plus grande vision des formes variées de l'agriculture⇒ Donner la possibilité aux étudiants d'acquérir les compétences en langues nécessaires à leurs futures activités professionnelles⇒ Développer des partenariats pour permettre l'organisation de travaux pratiques et laboratoires, ainsi que l'accès à des bibliothèques et ressources bibliographiques en ligne

Droit de réponse de l'établissement évalué

Commentaire général éventuel :

L'établissement ne souhaite pas formuler d'observations de fond

Page	Critère	Point ¹	Observation de fond

Nom, fonction et signature du responsable de l'établissement

Polet Axel
 Directeur



Nom et signature du (de la) coordonnateur(-trice) de l'évaluation

Colianni Fabrice



¹ Mentionner la rubrique (« Constats et analyse » ou « Recommandations ») suivie du numéro précédant le paragraphe.